

## Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2007-44 du 17 juillet 2007 portant délégation de signature du directeur général adjoint, chef de l'établissement départements et services communs (DSC), chef de l'établissement gestion et innovation sociales (GIS), aux responsables des unités paye, et politique transversale ressources humaines, du département GIS**NOR : *DEVT0762354S*

Le directeur général adjoint, chef des établissement DSC et GIS,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la note générale n° 4714 du 3 mai 1990 relative à l'organisation générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 par le président-directeur général de la RATP au directeur général adjoint, chef de l'établissement départements et services communs (note générale n° 5539) ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 septembre 2004 par le président-directeur général de la RATP au directeur du département GIS, chef de l'établissement GIS (note générale n° 5535),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De porter délégation :

– du 30 juillet au 3 août 2007 inclus à M. Greffet (Christophe), responsable de l'unité paye du département GIS ;

– du 13 août au 17 août 2007 inclus à M. Ambrosini (Jean-Marc), responsable de l'unité politique transversale ressources humaines du département GIS ;

à effet de signer, en son nom, tous actes, décisions et documents relatifs à ses attributions.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables de la République française.

Fait à Paris, le 17 juillet 2007.

*Le directeur général adjoint,  
chef des établissements DSC et GIS de la  
RATP,  
J. Théophile*